

**COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE****DATE DE  
CONVOCATION**  
05/02/2019L'an deux mille dix-neuf, le Onze Février, à vingt heures trente.  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
en séance publique, sous la présidence de :  
Monsieur LAGAUZERE Gilles**DATE D'AFFICHAGE**  
05/02/2019**NOMBRE DE  
CONSEILLERS : 23  
EN EXERCICE : 23****Étaient présents :** M. Mme LAGAUZERE Gilles – JADAS Christian – BELLOC Brigitte- DILMAN Patrick - MORETTO Marie- Thérèse – REBOUX Pierrette – DUBUR Christian – BOUCHERET Janine – RIGAL Philippe – SERE Jean-Claude – BECARY Maryse – MENTUY Christophe – MILANESE Antoine – SICARD Christine – MOHAND O'AMAR Abdelbaki – VOINOT Christine – RESSIOT Didier**PRÉSENTS : 15  
PROCURATION : 01  
VOTANTS : 16**

Formant la majorité des membres en exercice.

Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	1

**Excusés :** Mme GADRAS Cécile – MORIN Valérie – VALADE Pierre – GREAU Ingrid – GARCIA Rosario – FORT Daniel**Absents :** M.**Procuration :** Monsieur Daniel FORT à Madame Christine VOINOT**N°006/ 2019  
OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION****APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L153-21, R153-20 et suivants ;

Vu la délibération N°076/2015 en date du 12 octobre 2015 du Conseil Municipal prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération N°046/2018 en date du 25 juin 2018 du Conseil Municipal arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme;

Vu l'arrêté municipal n° A\_002\_2018 en date du 06 septembre 2018 soumettant le projet de Plan Local d'Urbanisme à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les résultats de la consultation des personnes publiques justifient quelques modifications mineures du projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du Code de l'Urbanisme ;

Mr Christian Jadas et Mme Janine Boucheret propriétaires de terrains respectivement en zones 2AU et AU sont invités par le Maire à se retirer de la salle du conseil et à ne pas participer à ce vote.

AR PREFECTURE

Après en avoir délibéré :

047-214702334-20190211-006A\_2019-DE

Reçu le 15/02/2019

. décide d'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

. le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture (ou Sous-Préfecture) et en Direction Départementale des Territoires ;

. Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.

\* la présente délibération sera exécutoire:

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

**PUBLICATION LE 12 FEVRIER 2019.**

Fait à Sainte BAZEILLE

Le 12 Février 2019

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Gilles LAGAUZERE

